



## Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

### Procès-verbal de la réunion du 03 décembre 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence.

#### Ordre du jour :

#### 1. Volet Travail

- 7516 **Projet de loi portant modification :**
1. du Code du travail en vue de transposer la directive (UE) 2018/957 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 modifiant la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services ;
  2. de la loi modifiée du 19 décembre 2008 ayant pour objet la coopération interadministrative et judiciaire et le renforcement des moyens de l'Administration des contributions directes, de l'Administration de l'enregistrement et des domaines et de l'Administration des douanes et accises et portant modification de
    - la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
    - la loi générale des impôts (« Abgabenordnung ») ;
    - la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'Administration des contributions directes ;
    - la loi modifiée du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'Administration de l'enregistrement et des domaines ;
    - la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes et des cotisations d'assurance sociale
- Rapporteur : Monsieur Georges Engel
- Examen et approbation du projet de rapport

#### 2. Volet Sécurité sociale (à partir de 10:40 heures)

- 7714 **Projet de loi modifiant la loi du 10 juillet 2020 portant prorogation de la dérogation aux dispositions des articles 3, 6, 7 et 9 de la loi du 1er août 2019 concernant les mutuelles**
- Rapporteur : Monsieur Georges Engel
- Examen de l'avis du Conseil d'État (01.12.2020)

#### 3. Divers

\*

Présents : M. Carlo Back, M. Marc Baum, M. Claude Lamberty remplaçant M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Carole Hartmann, M. Aly Kaes, M. Pim Knaff, M. Charles Margue, M. Marc Spautz

M. Dan Kersch, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

M. Romain Schneider, Ministre de la Sécurité sociale

M. Abilio Fernandes, du Ministère de la Sécurité sociale

Mme Nadine Entringer, du groupe politique LSAP, assistante au rapporteur-volet Sécurité sociale

Mme Vanessa Tarantini, du groupe politique LSAP, assistante au rapporteur-volet Travail

M. Joé Spier, M. Yann Flammang, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gilles Roth

M. Sven Clement, observateur délégué

\*

Présidence : M. Georges Engel, Président de la Commission

\*

## 1. Volet Travail

### 7516 **Projet de loi portant modification :**

**1. du Code du travail en vue de transposer la directive (UE) 2018/957 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 modifiant la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services ;**

**2. de la loi modifiée du 19 décembre 2008 ayant pour objet la coopération interadministrative et judiciaire et le renforcement des moyens de l'Administration des contributions directes, de l'Administration de l'enregistrement et des domaines et de l'Administration des douanes et accises et portant modification de**

**- la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;**

**- la loi générale des impôts (« Abgabenordnung ») ;**

**- la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'Administration des contributions directes ;**

**- la loi modifiée du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'Administration de l'enregistrement et des domaines ;**

**- la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes et des cotisations d'assurance sociale**

Monsieur le Président-Rapporteur, Georges Engel, évoque brièvement les aspects saillants du projet de loi 7516, dont fait état le projet de rapport. Le noyau dur de mesures de protection en faveur des travailleurs en

détachement est élargi par ce projet de loi. La situation des travailleurs intérimaires qui font l'objet d'un détachement est améliorée. Le projet de loi précise qu'au-delà d'un détachement de 12 mois, respectivement de 18 mois, s'applique le droit commun aux salariés détachés. Monsieur le Rapporteur rappelle par ailleurs que la commission parlementaire avait soumis une série d'amendements au Conseil d'État.

*Les membres de la commission approuvent à l'unanimité le projet de rapport relatif au projet de loi 7516 sous rubrique. La commission propose un « petit » modèle 1 pour le débat en séance plénière.*

## **2. Volet Sécurité sociale (à partir de 10:40 heures)**

### **7714 Projet de loi modifiant la loi du 10 juillet 2020 portant prorogation de la dérogation aux dispositions des articles 3, 6, 7 et 9 de la loi du 1er août 2019 concernant les mutuelles**

Concernant l'avis du Conseil d'État relatif au projet de loi 7714 sous rubrique, Monsieur le Président Georges Engel constate que la Haute Corporation n'a pas d'observation à faire quant au fond du texte et se limite à faire une minime observation d'ordre légistique. La commission décide de faire sienne ladite observation.

Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, rappelle qu'il a fait une présentation du projet de loi lors d'une réunion précédente de la commission. Il salue le fait que le Conseil d'État n'ait pas fait d'observation quant au fond, relative au projet de loi. L'orateur rappelle l'urgence qui existe pour adopter rapidement un projet de rapport.

Monsieur le Président propose qu'un projet de rapport figurera sur l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission parlementaire, prévue pour le lundi, 7 décembre 2020. Si ledit rapport y est adopté, il sera possible de procéder au vote de la loi dans la réunion plénière de mercredi, 9 décembre 2020.

Monsieur le Président constate qu'un modèle de base avait déjà été proposé pour le débat en séance plénière.

## **3. Divers**

Monsieur le Député Marc Spautz demande d'obtenir des informations relatives à la situation auprès de l'entreprise GUARDIAN. L'orateur salue le fait qu'il semble y avoir un accord sur un plan de maintien dans l'emploi.

Monsieur le Président Georges Engel suggère de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission parlementaire, qui aura lieu le 7 décembre 2020. Devra également figurer à l'ordre du jour de cette réunion l'approbation d'un projet de rapport relatif au projet de loi 7719 concernant l'augmentation du salaire social minimum.

Luxembourg, le 6 janvier 2021

Le Secrétaire-administrateur,  
Joé Spier

Le Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et  
de la Sécurité sociale,  
Georges Engel